

LES MESURES PRISES PERMETTENT DE CONJUGUER LES ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE ET LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITE

<p>LA CELLULE INFO VIRUS</p>	<p>A disposition des citoyens depuis le 16 mars 2020 du lundi au samedi de 8H30 à 18H00</p> <p style="text-align: center;">N° : 05 49 52 35 11</p>
<p>1/ DEPLACEMENTS</p>	
<p>LIMITATION DES DEPLACEMENTS</p>	<p>Depuis le 17 mars 2020 les déplacements sont limités Pour tout déplacement une attestation est obligatoire (par déplacement et par jour)</p> <p>Cette attestation a été mise en ligne sur les sites Ville de Poitiers et GPCu + mise à disposition dans les accueils de l'Hôtel De Ville et Mairies de quartiers depuis le 17 mars 2020. Une aide à la compréhension et au remplissage est systématiquement apportée en cas de besoin.</p> <p><i>A noter que cette attestation peut être réalisée à la main sur papier libre</i></p> <p>A compter du 24 mars 2020 les déplacements brefs à proximité du domicile sont limités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à 1h00 - à 1km maximum de distance du lieu de confinement - à 1 fois par jour <p>sur l'attestation doit être inscrite l'horaire de sortie</p> <p>Cf le décret 2020-293 du 23 mars 2020 applicable au 24 mars 2020 qui détermine les 8 motifs de déplacements (art.3).</p> <p>Les amendes : 135 euros qui passeront à 375 euros, puis 1500 euros en cas de récidive dans les 15 jours, puis 3700 euros et 6 mois si 4 violations en 30 jours.</p> <p>La loi sur l'état d'urgence, promulguée le 24 mars 2020 permet la verbalisation pour ce type d'infraction par la Police Municipale.</p>
<p>COUVRE-FEU POITIERS</p>	<p>A la demande du Maire et après accord de Mme La Préfète un couvre-feu est mis en place sur l'ensemble de la commune de Poitiers à compter du mardi 24 mars 2020 de 22h00 à 5h00 du matin.</p> <p>Les Maires de Saint-Benoît et de Fontaine-le-Comte ont fait la même demande le 24 mars 2020.</p>
<p>VITALIS</p>	<p>Les transports en communs fonctionnent. Pour des raisons sanitaires il n'y a plus de vente directe de ticket dans les bus. Les montées et les descentes des bus se font par le milieu ou l'arrière des bus.</p>

	<p>Règles à partir du 23 mars 2020 :</p> <p>La régie des transports poitevins annonce que " du lundi au vendredi, les lignes régulières 1 à 31 circuleront suivant de nouveaux horaires permettant de se déplacer entre 6 h 30 et 21 h. Les lignes desservant le CHU proposeront une amplitude supérieure". Jusqu'à présent, Vitalis appliquait les horaires de vacances scolaires. Le service flex'e-bus est maintenu uniquement pour les lignes 10, 13 et 27.</p> <p>La communication précise que pour consulter les horaires adaptés à la situation de confinement, il ne faut pas " utiliser le calculateur d'itinéraire ". Ils sont consultables sur vitalis-poitiers.fr, ou sur l'application mobile (fiche horaire). Une fois la ligne de bus sélectionnée, les nouveaux horaires sont d'ores et déjà disponibles au téléchargement.</p> <p>De plus :</p> <p>La ligne O et les navettes Citadine et TER + bus circuleront suivant les horaires habituels.</p> <p>Le service Handibus circulera normalement.</p> <p>Le samedi, les lignes régulières 1 à 31 circuleront suivant les horaires habituels.</p> <p>Les lignes A, B, C, D et E du dimanche circuleront suivant les horaires habituels.</p> <p>Les lignes 1 Express et les lignes scolaires (S) ne circuleront pas.</p> <p>Les lignes N2A, N2B, N3, N11 ne circuleront pas du tout.</p> <p>Ce dispositif restera en place jusqu'à nouvel ordre.</p>
ACCUEILS DES PUBLICS MAIRIE / ECOLES / CRECHES / CLSH	
<p>ACCUEIL DE L'HOTEL DE VILLE ET MAIRIES DE QUARTIERS POITIERS</p>	<p>Ces accueils sont ouverts sur les horaires habituels (fermeture entre 12h30 et 13h30).</p>
<p>ECOLES</p>	<p>Les écoles, via l'Education Nationale, accueillent depuis le 16 mars 2020 les enfants des personnels dont la liste est déterminée par le Ministère des Solidarités et de la Santé.</p> <p>La Ville de Poitiers a mis en place les accueils périscolaires sur les horaires habituels et fournit les déjeuners. Une limite de 10 enfants par groupe est mise en place.</p> <p>Les accueils sur les écoles sont répartis sur 8 sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Condorcet élémentaire - Saint Exupéry élémentaire - Evariste Galois (groupe scolaire) - Condorcet maternelle - Groupe scolaire Andersen - Groupe scolaire Pablo Neruda - Groupe scolaire Paul Blet - Bouloux / La Licorne

	<p>Pour les week-end à compter du samedi 21 mars 2020 :</p> <p>Mise en place d'un accueil sur le groupe scolaire Saint Exupéry pour les enfants des personnels concernés.</p> <p>Depuis la fermeture des écoles le Rectorat s'est chargé du lien avec les familles notamment à travers les besoins logistiques et éducatifs. Une continuité pédagogique est mise en place pour maintenir un contact régulier entre les élèves et les professeurs.</p> <p>Pour les familles qui n'ont pas les moyens nécessaires de suivre à distance, des envois postaux sont réalisés par l'Education nationale. La continuité pédagogique est une priorité de l'Education Nationale.</p> <p>Le Rectorat doit faire une réunion avec les maisons de quartiers, l'ADESA demande également à être associée à cette réunion.</p> <p>La question du matériel n'est pas la seule à prendre en compte, se pose derrière la question de la connexion et celle de la compétence.</p>
<p>CRECHES</p> <p>GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR LE CCAS DE POITIERS</p>	<p>Depuis le 16 mars 2020, un accueil des enfants de moins de 3 ans des personnels concernés est mis en place.</p> <p>La priorité a été donnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil chez des assistantes maternelles salariées du CCAS de Poitiers avec une limitation à 3 enfants accueillis par assistante. - Une micro-crèche a également été ouverte : Les Lutins (Gibauderie). <p>Au 17 mars 2020 il reste 25 places de disponible chez les assistantes maternelles salariées du CCAS et 6 dans la micro-crèche Les Lutins. En cas de nécessité d'autres micro-crèches pourront être ouvertes.</p> <p>Pour les week-end à compter du samedi 21 mars 2020 :</p> <p>Mise en place d'un accueil sur deux crèches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Lutins (Gibauderie) - Court' Echelle (Beaulieu) <p>Tous les parents concernés sont contactés. Si nécessaire une troisième structure pourra être ouverte.</p>
<p>MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE LUSIGNAN</p>	<p>La MSAP de Lusignan reste ouverte aux horaires habituels.</p> <p>Les usagers peuvent bénéficier, gratuitement, d'un téléphone fixe, d'un poste informatique connecté à l'internet, d'une imprimante et d'un scanner pour numériser des documents.</p> <p>Un agent de Grand Poitiers accompagne les usagers dans l'utilisation des équipements mis à leur disposition et pour la création d'un compte de messagerie leur permettant de rester en contact avec leurs proches.</p>
<p>ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES</p>	<p>L'accueil de loisirs de Chauvigny est ouvert pour les enfants des personnels dont la liste est déterminée par le Ministère des Solidarités et de la Santé.</p> <p>L'accueil de loisirs de Sèvres Anxaumont, géré par la Ligue de</p>

	l'Enseignement, est fermé. Toutefois, si des enfants relevant de cet ALSH avaient besoin d'une garde ils seraient accueillis sur l'ALSH de Chauvigny.
ACTION ET AIDE SOCIALE	
INTERVENTIONS A DOMICILE DU CCAS	Ces interventions sont maintenues dans la plupart des cas avec une priorité donnée aux soins et à la santé.
EHPAD	Les visites ne sont pas autorisées. Les EHPAD du CCAS de Poitiers sont organisés de manière à respecter des conditions sanitaires optimales pour tous les résidents.
MAISONS DE QUARTIERS ET LIEN SOCIAL SUR LES QUARTIERS	<p>Un lien permanent est réalisé avec les Maisons de quartiers et les différentes structures intervenant sur les quartiers en matière d'aide et de lien social pour maintenir les liens indispensables, une veille et organiser la solidarité.</p> <p>Les maisons de quartiers développent la maraude téléphonique.</p> <p>Les priorités sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les aides alimentaires : en lien avec le CCAS les MQ recensent les besoins en bénévoles et les propositions de bénévolat (la cellule infovirus qui reçoit des propositions les transmet au CCAS). Pour les aides alimentaires, le CCAS peut attribuer des chèques services. ○ L'aide à la réalisation de courses (cf infra) ○ La mise à disposition des attestations ○ Les aides administratives <p>Les propositions d'organisation des Maisons de quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de maraudes mutualisées sur les quartiers - Organisation mutualisée pour les aides auprès des enfants et des familles (médiation / prévention) : sur des situations non gérables à distance <p>Intervention des médiateurs sur la voie publique : une demande a été faite à la Préfecture pour permettre ces interventions dans les quartiers. Ces interventions se font dans le strict respect des consignes sanitaires. Cf art.3 (point 8) du décret 2020-293 du 23 mars 2020</p> <p>L' ADSEA : une veille quotidienne est réalisée. 12 éducateurs de l'ADSEA sont en télétravail (250 contacts journaliers).</p>
CELLULE DE VEILLE POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES 05 49 30 81 12	<p style="text-align: center;">Ouverte depuis le 5 mars 2020.</p> <p>Ouverture : du lundi au samedi de 8h30 à 17h30. En fonction des besoins des personnes un contact est réalisé quotidiennement ou de manière hebdomadaire.</p> <p style="text-align: center;">Un accompagnement particulier est fait pour les courses de ces personnes (via le CIF-SP notamment).</p>
	Les 12 épiceries solidaires de Grand Poitiers Communauté urbaine, dont

<p>EPICERIES SOLIDAIRES</p>	<p>6 sur la Ville de Poitiers sont ouvertes.</p> <p>La Banque Alimentaire se préoccupe du réapprovisionnement en produits frais.</p> <p>De plus, il faut souligner que ces associations s'appuient sur un bénévolat âgé : les personnes volontaires se signalent auprès de la cellule infovirus (transmission au CCAS qui fait le lien avec les structures).</p> <p>Les structures ont également des propositions de bénévolat.</p> <p>Beaucoup de bénévoles se sont manifestés soit directement auprès des structures, soit auprès de la cellule et le lien se fait parfaitement</p> <p>La Police municipale veille particulièrement à ces sites afin que les consignes sanitaires et de sécurité soient respectées.</p> <p>La collectivité fournit à ces épiceries ainsi qu'aux Restos du Cœur et à la Banque alimentaire le matériel de protection nécessaire.</p>
<p>ORGANISATION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALE NOTAMMENT EN LIEN AVEC LE CCAS</p>	<p>Les choses se structurent et les propositions de bénévoles arrivent massivement pour soutenir les organisations de ces distributions.</p> <p>Concernant la prescription de <u>secours alimentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CCAS va adresser ses secours grâce à un système de chèque service envoyés par voie postale après instructions des situations par les travailleurs sociaux du CCAS ou adressés par d'autres organismes. Les premiers envois débiteront mardi 24 mars. - Le Secours catholique travaille de son côté pour mettre en place un système identique <p>Concernant le suivi des <u>domiciliations</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au CCAS : les entretiens de domiciliation s'effectuent par téléphone pour assurer la continuité des droits, les attestations sont envoyées par mail quand la personnes dispose d'une adresse mail ou elle se fera sur rdv à compter de mercredi prochain dans un espace sécurisé aménagé par le CCAS . Des rdv s'organiseront également pour la remise des courriers. - Le secours catholique s'organise également pour poursuivre la domiciliation <p>Concernant l'<u>hébergement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CHUS Croix Rouge des Couronneries a été complété par la réquisition de l' Auberge de jeunesse - L'Etat a identifié un centre de desserrement pour les personnes sans hébergement malades (qui nécessitent pas d'hospitalisation) qui est l'Hôtel IBIS de Poitiers Sud, la question de l'approvisionnement des repas est encore à régler pour la semaine prochaine. Une équipe soignante du CHU sera présente. <p>Pour les <u>personnes sans hébergement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les maraudes de la Croix Rouge s'intensifie avec de la remise de denrées alimentaires

	<ul style="list-style-type: none"> - La question de l'accès à des douches et sanitaires doit être abordée avec l'Etat pour les personnes en errance : la collectivité va mettre à disposition deux gymnases : Les Ecosais et Aliénor d'Aquitaine (possibilité de douches, de se restaurer et d'être hébergé). Le Secours Catholique sera gérera ces sites. Le CCAS propose que sur le site des Ecosais leur éducateur de rue puisse venir en soutien. <p>Le Relais Georges Charbonnier est ouvert pour les visites médicales uniquement et sur RDV.</p> <p>A signaler enfin que le CCAS appelle très régulièrement les personnes repérées comme les plus vulnérables par le service action sociale. (à l'image de ce qui est mis en place pour les personnes âgées)</p>
CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE	<p>Depuis le 23 mars 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture d'une ligne téléphonique dédiée aux personnels de santé (soignants et administratifs).
GENS DU VOYAGE	<p>L'ADAPGV 86 : question des fins de stocks alimentaires. Peuvent-ils prétendre à des aides alors qu'ils ne sont pas domiciliés sur le territoire et qu'ils ne sont pas des bénéficiaires habituels.</p> <p>Réponse : Cela relève de la compétence du département qui gère les aides pour les personnes non domiciliées sur le territoire.</p>
SANS ABRIS	<p>L'auberge de jeunesse a été réquisitionnée pour permettre l'accueil des sans-abris.</p>
VIOLENCES INTRA FAMILIALES	<p>La direction Prévention – Tranquillité Publique est en lien quotidiennement avec toutes les structures partenaires sur le territoire (ADSEA, protection de l'enfance, violence faites aux femmes, CIDFF...).</p> <p>Un suivi quotidien est réalisé.</p> <p>Les travailleurs sociaux du commissariat sont également disponibles: 06 83 15 74 81</p> <p>Le 3919 est opérationnel.</p> <p>Le 115 est mobilisé pour des accueils d'urgence.</p> <p>Angélique SANCHEZ va proposer une fiche réflexe pour savoir comment agir au cas où nous aurions des appels.</p>
ECONOMIE / ENTREPRISES	
ECONOMIE	<p>Le Maire-Président est en lien permanent avec les acteurs économiques et les Chambres Consulaires</p> <p>Concernant la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les paiements de factures sont réalisés via une procédure simplifiée permettant aux entreprises d'être payées très rapidement - tous les chantiers indispensables à la sécurité et la santé sont maintenus. Les autres sont suspendus et le paiement des travaux réalisés sera fait dans les plus brefs délais.
DISPOSITIFS	
	<p>Les policiers municipaux et les Agents de Surveillance de la Voie</p>

POLICE MUNICIPALE	<p>Publique sont mobilisés notamment pour assurer un lien de proximité et de tranquillité dans tous les quartiers de Poitiers.</p> <p>L'amplitude horaire est de 7h45 à 20h00 du lundi au samedi et de 7h45 à 15h30 le dimanche.</p>
PARCS PUBLICS	Fermeture de tous les parcs publics dès le 22 mars 2020 au soir.
STATIONNEMENT RESIDENTS	Le paiement du stationnement résidentiel est suspendu jusqu'à nouvel ordre.
PAIEMENT DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE	<p>Tous les contrôles sont suspendus sauf stationnement gênant et le stationnement sur les places handicapées.</p> <p>A voir pour prise d'un arrêté qui suspendra l'obligation de paiement.</p>
PARKINGS PUBLICS	Suspension du paiement à compter du 23 mars 2020
RAMASSAGE DES DECHETS	<ul style="list-style-type: none"> - Ordures ménagères : ramassage assuré (1 fois sur 2 pour les habitations avec containers) - Tri : plus de ramassage à compter du 23/03/2020 <p>Toutes les informations détaillées sont mises sur le site internet de GPCu</p>
DECHETTERIES GPCu	Les déchetteries sont fermées depuis le 18 mars 2020 à 12h00.
INSTRUCTION DROITS DES SOLS	N'est plus assuré depuis le 18 mars 2020
HYGIENE PUBLIQUE	<p>Un technicien est mobilisable à tous moments en cas d'urgence.</p> <p>La prise en charge des animaux errants est maintenue (sauf pour les chats)</p> <p>Le ramassage des animaux morts est assuré.</p> <p>La Société avec laquelle la collectivité travaille pour la dératisation assure son service en cas de besoin</p>
MASQUES	<p>Des masques sont distribués avec l'accord de l'ARS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au CHU (16 000 masques FFP2 périmés et 100 000 masques chirurgicaux) - Au 69 pharmacies de GPCu pour distribution aux professions libérales de santé
EKIDOM	<p>Entretien des parties communes des HLM : sur 5 prestataires d'entretien 3 ont arrêté leur prestation.</p> <p>En cours : voir sur les 2 autres prestataires restants ou d'autres peuvent assurer ces prestations.</p> <p>Un courrier pour une demande de réquisition a été faite à Mme La Préfète.</p>
CIMETIERES	<p>A compter du 18 mars 2020 à 12h00 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cérémonies d'enterrement sont maintenues avec une limitation à 10 personnes parmi les proches. - Pour le reste les cimetières sont fermés.

<p>LA POSTE</p>	<p>La Poste - information au 20 mars + fermeture exceptionnelle samedi 21 mars Aujourd'hui vendredi 20 mars :</p> <ul style="list-style-type: none"> - près de 80% des tournées courrier-colis assurées dans la Vienne - liste inchangée des 8 bureaux de poste ouverts au public (*) <p>FERMETURE de tous les services journée du samedi 21 mars – Reprise des services dès lundi 23 mars</p> <p>Ainsi, prenant en considération la réduction de ses effectifs compte tenu des mesures de confinement, La Poste a décidé de fermer exceptionnellement ce samedi 21 mars ses bureaux de poste et ses services de tri, de distribution du courrier et du colis.</p> <p>liste des bureaux CHATELLERAULT BLOSSAC CHAUVIGNY GENCAY BP JAUNAY CLAN MONTMORILLON BP NEUVILLE DE POITOU VIVONNE POITIERS HOTEL DE VILLE (adresse : 21 RUE DES ECOSSAIS) POITIERS BEAULIEU de nouveau réouvert depuis le 23 mars 2020</p>
<p>LES MARCHES ALIMENTAIRES</p>	<p>Les marchés couverts et de plein air sont suspendus à compter du 23 mars 2020.</p>
<p>COMMUNICATION / CULTURE / SPORTS</p>	<p>A compter du 21 mars 2020 seront proposées sur nos sites internet et réseaux sociaux des activités culturelles et sportives à réaliser depuis son domicile.</p> <p>Une FAQ reprenant les questions les plus posées auprès de la cellule Infovirus est mise en ligne.</p>
<p>ORGANISATION INTERNE / PCA</p>	
<p>ORGANISATION COLLECTIVITE</p>	<p>La collectivité a activé son Plan de Continuité d'Activités pour assurer les missions indispensables à la vie des Citoyens : plus de 500 agents sont mobilisés chaque jour en présentiel ou en télétravail.</p> <p>Les autres agents qui ne sont pas en Autorisation Spéciale d'Absence pour raison de santé ou maladie chronique ou fragilité de santé sont, pour ceux pour lesquels cela est possible, en télétravail.</p>